

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 13 SEPTEMBRE 2022
Procès-verbal n° 10-2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – FALCOZ Corine – MAGNIN Carine –RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ Dominique (donne procuration à RETORNAZ André) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) – POIROT Marie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Étaient absents excusés : GRANGE Guy – CLAPPIER Pascal – GRANGE Christian

Le procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 25 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Michel GRANGE est désigné secrétaire de séance.

1 - Implantation d'un poteau incendie par la Commune sur un terrain privé appartenant aux copropriétaires Baguet et Longchamp - Convention de mise à disposition afférente

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune avec les copropriétaires Baguet et Longchamp.

2 - Délégation de service public pour la gestion de la structure multi accueil des Aiglons – Avenant N°1 au contrat d'affermage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour et 1 voix contre (POIROT Marie), décide d'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public sous la forme d'affermage relatif à la gestion et l'exploitation de la structure multi accueil des Aiglons et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

3 - Travaux de restructuration du Centre Culturel – Autorisation de signature des marchés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ de prendre acte des marchés de travaux de restructuration du centre culturel, attribué par la commission d'appel d'offres ainsi qu'il suit :

- Lot 1 à l'entreprise BARLIER domiciliée à 77860 COUILLY PONT AUX DAMES
- Lot 2 à l'entreprise TP MANNO domiciliée à 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
- Lot 3 à l'entreprise LGO domiciliée à 73130 LA CHAMBRE
- Lot 7 l'entreprise ROCHETTI domiciliée à 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE
- Lot 9 à l'entreprise ROCHETTI domiciliée à 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE

➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces cinq marchés publics de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce mardi 13 septembre 2022 à 19h15.

Le secrétaire de séance,
Michel GRANGE.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

